

Non à la fusion de la CdC avec le Cadillacais

Le moment fort de la dernière réunion du conseil municipal, jeudi dernier, a été sans aucun doute la dernière délibération : « avis sur l'arrêté de projet de périmètre de fusion extension de la CdC ». Après avoir balayé rapidement le tirage au sort des jurés d'assise, les interventions exceptionnelles et les attributions du marché des travaux de l'église, le projet de l'extension et de la fusion de la CdC, a donné lieu à un débat contradictoire intéressant.

L'objet de la délibération demandée par le maire est d'émettre un avis défavorable à la fusion des Communautés de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et des communes de Lestiac, Paillet et Rions, arguant « qu'elle ne correspond pas au bassin de vie de Barsac ».

L'opposition est pour

Christian Boyer (opposition) estime que « voter contre le projet de la nouvelle CdC est plus qu'une faute, c'est une erreur historique, c'est un manque évident de vision sur l'avenir de notre territoire et de notre commune. Au-delà des relations privilégiées avec l'autre rive, le district de Cadillac, après la Révolution, englobait déjà le canton de Podensac, et il n'y avait pas de pont. Aujourd'hui il y en a un. Nous avons la chance de pouvoir construire un territoire homogène et cohérent ramassé autour du fleuve, avec 25 communes dont 14 riveraines de la Garonne, 7 de chaque côté



Dominique Cavaillois et la majorité ont voté contre la fusion avec le Cadillacais, préférant le Langonnais. PH. M.L.

té. Nous recréons une identité viticole forte, avec en particulier, les sept grandes appellations de liquoreux sur le même territoire. La proximité de Bordeaux et les grands moyens de communication, autoroute, chemin de fer confortent l'attrait de notre région. Et, autre atout majeur, le patrimoine historique remarquable avec tous nos villages au cachet authentique. Dans la CdC du Sud-Gironde, vers laquelle vous regardez, il est difficile de trouver une cohérence et la notion du bassin de vie qui vous est si cher. Je voterai donc non à cette délibération ».

Isabelle Roy (également de l'opposition) complète l'argumentaire

de Christian Boyer en ajoutant : « Vous savez que Langon perd sa sous-préfecture en 2017. Barsac serait noyé dans les 40 communes de la CdC du Sud-Gironde. Également, pour pouvoir changer de CdC, il faut en être limitrophe, comme Preignac qui souhaite rester avec Podensac ou Pujols-sur-Ciron qui souhaite en partir pour Langon. Barsac ne peut pas, n'étant pas limitrophe. »

La majorité est contre

Après la question « politique » d'Isabelle Roy dont la réponse a été éludée par le maire, Dominique Cavaillois prend la parole : « J'aurais préféré rester comme nous sommes avec nos 15 000 habitants et que d'autres communes nous rejoignent. Dans ce cas-là il n'y aurait pas de problèmes. Nous avons cette possibilité, mais dès le mandat précédent, Bernard Mateille et Hervé Gillé avaient déjà dans l'idée ce rapprochement. Vous pensez avoir fait le bon choix. Nous, on nous l'a imposé. J'aurais préféré que tous les présidents de CdC se rencontrent pour débattre. L'avenir nous apprendra qui avait raison ; on nous demande de nous prononcer, nous nous prononçons ».

Le refus de ce projet est adopté à la majorité moins les trois voix de l'opposition, mais « pour la commune de Barsac une fusion avec les communes du Sauternais serait préférable », stipule également la délibération.

Michel Laville